

AVIS PUBLIC

Lors de la session ordinaire tenue le 12 janvier 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2014 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude pendant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jude, ce 13 janvier 2015.

La directrice générale,

Nancy Carvalho